



ARRÊTE DU MAIRE
COMMUNE de CHANAC LES MINES

Arrêté N° MA-ART-2020-011

15 juillet 2020

OBJET : Délégation de signature à un fonctionnaire titulaire

Le Maire de la commune de Chanac-Les-Mines,

Vu l'article L2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique territoriale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à M. BARATTE François, rédacteur territorial, secrétaire de mairie,

ARRÊTE :

Article 1 : M. François BARATTE, secrétaire de mairie, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire à signer tous les actes relatifs à :

- la signature accusant réception des plis en recommandé et des colis,
- la signature de tous courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision à compter du 03/07/2020 et ce pour la durée du mandat du maire.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée
- transmise à Monsieur le préfet

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture et publication par voie d'affichage
le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Bernard SALLES

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Salles', is written over the printed name of the Mayor.